

REGLEMENT DES EPREUVES

Toute inscription aux épreuves de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® 2024 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. EPREUVE

Des épreuves chronométrées de pleine nature (Trails et marches nordiques), empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 7 épreuves de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® varie de 10km à 80km. Les épreuves se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	Trail 80km (Label National FFA)	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Date	Samedi 16 mars 2024						
Heure de départ	A définir						
% sentiers non bitumés	92%	85%	82%	90%	92%	90%	92%
Dénivelé positif	1500m D+	900m D+	500m D+	400m D+	170m D+	400m D+	170m D+
Lieu de départ	Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	Domaine du Château de Versailles (78)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)
Lieu d'arrivée	1er étage tour Eiffel Paris (75)	Pont d'Iéna Paris (75)	Pont d'Iéna Paris (75)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)

A noter que les épreuves de marche nordique (MN 18km et MN 10km) sont chronométrées mais non classantes (cf. [article 28](#)).

2. PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Né(e) avant le	31 décembre 2004	31 décembre 2004	31 décembre 2004	31 décembre 2006	31 décembre 2008	31 décembre 2006	31 décembre 2008
Catégorie	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Juniors à vétérans	Cadets à vétérans	Juniors à vétérans	Cadets à vétérans

3. EPREUVES EN SEMI AUTO-SUFFISANCE / AUTO-SUFFISANCE

Le principe d'épreuve individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 18km à 80km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Le principe d'épreuve individuelle en auto-suffisance est la règle retenue pour le 10km.

Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune

assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur l'épreuve.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles (nuit, chaud, orage). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux épreuves de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le **Trail 80km** : un trail de 45 km
- Pour le **Trail 45km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 30km** : une course à pied de 15km

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux épreuves de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de l'événement.

Chaque participant doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute son épreuve. Il est à noter que le participant pourra récupérer, s'il le souhaite, une « pochette déchets » lors du retrait des dossards de l'épreuve ou sur la zone de départ (s'il a souscrit à l'option « envoi du dossard par courrier »).

L'utilisation de ce contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets est obligatoire durant toute l'épreuve sachant que des contrôles peuvent être effectués sur les parcours. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du participant. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites suivants que les parcours de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® empruntent : le Château de Versailles, l'Observatoire de Meudon, le Domaine national de Saint-Cloud, le Parc de l'Île Saint-Germain et la Tour Eiffel.

Par son inscription, chaque participant accepte expressément la **charte éthique de l'événement** ci-dessous :

A. RESPECTER LA NATURE

- PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS DOUX (transports en commun, vélo, co-voiturage, auto-partage...) pour vos déplacements.
- EVITER LE GASPILLAGE, le suremballage, la surconsommation (alimentaire, équipements...) Ex. Gourde et non bouteille plastique.
- NE RIEN JETER au sol, respecter la faune, la flore.
- Respecter scrupuleusement le TRI DES DÉCHETS.
- UTILISER LES TOILETTES à votre disposition.
- Réduire votre impact sur l'environnement à travers des GESTES SIMPLES et CONCRETS du quotidien.
- SENSIBILISER les autres participants, les spectateurs et votre entourage aux ECO-GESTES.

B. RESPECTER LES PERSONNES

- NE PAS GÊNER les participants.
- NE PAS AIDER À TRICHER, ni avant, ni pendant, ni après l'épreuve, ce qui signifie que vous limitez votre aide aux participants sur les lieux de ravitaillements.
- RESPECTER AUTRUI, qu'il s'agisse des participants, des bénévoles, des autres spectateurs / accompagnateurs que vous ne manquerez pas de rencontrer durant la manifestation.
- Pour tous, l'EcoTrail Paris Ile-de-France® doit être un MOMENT FESTIF.
- EXPLORER SES LIMITES dans le respect de soi-même, en gardant en mémoire la devise de Pierre de Coubertin «l'essentiel n'est pas de gagner mais de participer».

C. RESPECTER LES VALEURS DE SOLIDARITE

- VENIR EN AIDE à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté.
- ENCOURAGER l'ensemble des participants.
- SOUTENIR autant que possible par votre présence et/ou vos dons les associations soutenues par Les Trailers de Paris «Fondation des Apprentis d'Auteuil» et « Trail Runner Foundation ».

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR EPREUVE

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Nb maximum de participants	3000	2000	3500	3500	2000	500	500

7. INSCRIPTION

7.1. Droits d'engagement pour participer aux épreuves

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Tarif 1*	80 €	45 €	30 €	18 €	10 €	18 €	10 €
Tarif 2 Du 26/03/2023 au 31/08/2023	100 €	73 €	53 €	38 €	27 €	38 €	27 €
Tarif 3 Du 01/09/2023 au 31/01/2024	108 €	78 €	58 €	42 €	29 €	42 €	29 €
Tarif 4 Du 01/02/2024 au 10/03/2024	118 €	85 €	65 €	46 €	31 €	46 €	31 €

*Tarif limité à un nombre maximum de participants ou valable jusqu'au 25/03/2023 inclus

L'ensemble des montants affichés ci-dessus comprend 11€ d'adhésion 2024 à l'association Les Trailers de Paris

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont en TTC et sont hors frais de gestion.

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® :
<https://www.ecotrailparis.com/>

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Inscriptions closes pour les épreuves au plus tard le 10 mars 2024 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).

7.2. Certificat Médical

Les épreuves de marches nordiques (MN 18km et MN 10km) n'étant pas classantes (Cf. [CLASSEMENTS ET RECOMPENSES](#) du présent règlement), aucun certificat médical n'est requis pour ces deux épreuves.

PROCEDURE POUR L'ENVOI DU CERTIFICAT MEDICAL POUR LES TRAILS :

L'Organisation confie à DOKEOP SAS la gestion des documents justificatifs via son application. Ses missions seront de :

- Collecter les documents justificatifs des participants inscrits à l'événement,
- Vérifier que ces documents justificatifs soient conformes à la législation (législation code du Sport - article L231-2-1) et au règlement de la fédération,
- Relancer régulièrement par email les participants n'ayant pas encore déposé leur document justificatif,
- Communiquer le statut de chaque document justificatif vérifié à l'Organisation de l'événement : valide / refusé / en attente de document / en attente de validation,
- Archiver ces documents justificatifs sur un serveur sécurisé.

Pour finaliser son inscription, chaque participant des **épreuves suivantes : Trail 80km, Trail 45km, Trail 30km, Trail 18km, Trail 10km**, recevra un email de DOKEOP l'invitant à déposer son document sur l'application DOKEOP. L'utilisation de cette application implique l'acceptation immédiate et inconditionnelle des conditions générales de DOKEOP.

Ce document justificatif devra **IMPERATIVEMENT** être déposé via l'application DOKEOP **avant le 10 mars 2024 à 23h59**. Aucun document justificatif ne sera accepté une fois la date passée.

Vous pouvez déposer :

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de l'épreuve
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)

Chaque participant est libre de se créer un compte membre sur l'application ou non. Cette application est indépendante de la plateforme d'inscription.

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "**non contre-indication à la pratique du sport en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition**". Le participant garantit l'exactitude des données transmises ainsi que l'authenticité du document justificatif lors de son dépôt. A défaut d'exactitude et/ou d'authenticité, le participant ne pourra se retourner ni contre DOKEOP SAS, ni contre l'Organisation, notamment en cas d'accident survenu lors de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par DOKEOP SAS.

DOKEOP SAS se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux certificat médical constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

L'invalidation d'un certificat médical par DOKEOP SAS ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du participant.

7.3. Option dossard par courrier

Pour les participants ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (disponible aux 2 000 premiers participants ayant souscrit à l'option) le dossier devra être complet au 13 février 2024. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

7.4. Rachat, revente et transfert de dossards

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, un service légal de rachat, revente et transfert de dossards pourra être mis en place avec la plateforme partenaire SWIKA. **Ces échanges officiels et encadrés par l'Organisation sont l'unique possibilité de vendre/acheter un dossard en dehors de la plateforme d'inscription officielle de l'événement.**

Ces échanges ne seront pas possibles si la capacité d'accueil maximale d'inscrits d'une épreuve n'est pas atteinte.

8. GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION/DE REMBOURSEMENT

Dans le cas d'une annulation de l'événement, pour cas de force majeure, l'Organisation mettrait tout en œuvre pour trouver une autre date en 2024.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation.

La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription à l'EcoTrail Paris Ile-de-France®.

Cette garantie couvre les cas suivants :

- le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale (accident, maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied ou la marche nordique). La raison médicale devra être prouvée par le biais d'un justificatif émis par une autorité compétente mentionnant la contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche nordique.
- toute annulation de l'événement y compris pour cas de force majeure. Seront considérés comme caractérisant un cas de force majeure, tout défaut (refus, retrait) d'autorisation administrative nécessaire à l'organisation de l'événement, tout incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, et plus généralement toute catastrophe naturelle, épidémie, pandémie (ex : Covid-19), attentat, guerre ou tout autre événement habituellement considéré comme un cas de force majeure par la jurisprudence.

Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

Prix de la Garantie Annulation :

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Garantie annulation	19 €	15 €	11 €	8 €	5 €	8 €	5 €

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

9. EQUIPEMENT POUR LES EPREUVES

	Equipement	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
OBLIGATOIRE (contrôles inopinés tout au long du parcours)	Réserve d'eau minimum	X (1,5L)	X (1L)	X (1L)				
	Réserve alimentaire	X	X	X				
	Gobelet personnel 15cl minimum	X	X	X	X	X	X	X
	Contenant alimentaire 15cl minimum	X	X	X	X	X	X	X
	Lampe frontale en bon état de marche avec piles de rechange	X						
	Brassard réfléchissant	X						
	Couverture de survie	X	X	X	X		X	
	Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées	X	X	X	X	X	X	X
	Pièce d'identité	X	X	X	X	X	X	X
	"Espace" contenant déchets	X	X	X	X	X	X	X
	Bâtons spécifiques "marche nordique"						X	X
Très fortement recommandé	Réserve d'eau				X (0,5L)	X (0,5L)	X (0,5L)	X (0,5L)
	Réserve alimentaire				X		X	
	Couverture de survie					X		X
	Casquette ou bandana	X	X	X	X	X	X	X
	Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	X	X	X	X	X	X
	Une somme de 20€ afin de pallier aux imprévus	X	X	X	X		X	
Conseillé (liste non exhaustive)	Sifflet		X	X	X	X	X	X
	Paire de lunettes de soleil		X	X	X	X	X	X
	Réserve alimentaire					X		X
	Paire de chaussettes de rechange		X	X				
	Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement		X	X				
	Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm)		X	X				

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation.

Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

10. DOSSARDS

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zone de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

11. TRANSPORT VERS ZONE DE DEPART

Dans le cadre de sa politique éco-responsable, l'Organisation vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement des transports en commun (RER et trains de banlieue) pour rejoindre la zone de départ de votre épreuve depuis Paris. A cet effet, si vous avez coché l'option « transports » au moment de votre inscription en ligne, un ticket de transport SNCF vous sera remis et vous pourrez rejoindre votre zone de départ via ce transport « doux ».

Dans le cas exceptionnel du transfert de dossard (article 7.4), les options ne sont pas actives. Vous pourrez récupérer un ticket de transport pour rejoindre la zone de départ au Village de retrait des dossards.

L'Organisation ne dispose pas de « trains » dédiés aux participants. Vous utiliserez donc les trains existants en compagnie d'autres passagers.

Il est donc important de noter que tout problème (retard, suppression de trains, accident, ...) qui surviendrait lors de votre trajet pour rallier la zone de départ ne peut être imputé à l'Organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

12. CHRONOMETRAGE, PUCES ET BALISES DE GEOLOCALISATION

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur l'EcoTrail Paris Ile-de-France® sur toutes les épreuves sont les suivantes : **Temps réel** (déclenchement du chronomètre au passage sur le tapis).

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour le **Trail 80km** uniquement, une puce électronique à accrocher au sac à dos est remise individuellement à chaque coureur en complément de la puce collée au dossard. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce.

Le participant ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des participants « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le participant durant toute la durée de l'épreuve suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le participant en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le participant a réalisé le parcours dans son intégralité.

13. SACS PARTICIPANTS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la **capacité ne devra pas dépasser 20 litres** (l'Organisation se réserve le droit de refuser les sacs dont la capacité excède 20L). Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

Modalités pratiques :

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ aux horaires suivants :

- Trail 80km : *informations à venir*
- Trail 45km : *informations à venir*
- Trail 30km : *informations à venir*
- Trail 18km : *informations à venir*
- Trail 10km : *informations à venir*
- MN 18km : *informations à venir*
- MN 10km : *informations à venir*

Aucun sac ne sera accepté par l'organisation le jeudi 14 mars et le vendredi 15 mars.

Les sacs sont ensuite acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes.

Les sacs sont remis sur présentation du dossard :

- Pour le Trail 80km : *informations à venir*
- Pour le Trail 45km : *informations à venir*
- Pour le Trail 30km : *informations à venir*
- Pour le Trail 18km : *informations à venir*
- Pour le Trail 10km : *informations à venir*
- Pour la MN 18km : *informations à venir*
- Pour la MN 10km : *informations à venir*

Au-delà de ces horaires, le participant devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation à Issy-les-Moulineaux.

Seuls les sacs respectant les modalités imposées par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeurs.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'Organisation dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

14. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des participants. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers ou au SAMU, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

15. SOINS COUREURS

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur certains ravitaillements et sur la zone d'arrivée ou à proximité de celle-ci pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée sur les épreuves allant du Trail 30km au Trail 80km. L'accès aux soins n'est possible que pour les participants porteurs d'un dossard. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

	Trail 80km			Trail 45km			Trail 30km		
	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Lieu du Poste de soins	Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée		
Ouverture Poste de soins	Informations à venir			Informations à venir			Informations à venir		
Fermeture Poste de soins	Informations à venir			Informations à venir			Informations à venir		

16. POSTE DE CONTROLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des épreuves. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont

approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

17. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Est considéré comme « Finisher » le participant ayant franchi tous les points intermédiaires et la ligne d'arrivée dans le temps maximal imparti. Les barrières horaires sont les suivantes :

SITES		Temps limite de mise hors course (depuis départ)				
Lieu / Epreuve		T80km	T45km	T30km	T18km	T10km
R	Buc	3h15 (km 23.7)				
R	Meudon (St-Philippe)	7h00 (km 46.1)				
R	Chaville	9h00 (km 56.2)	4h15 (km 25.4)		1h50 (km 7.9)	
	St-Cloud (Entrée)	10h30 (km 63.7)				
R	St-Cloud (Balustrade)	11h00 (km 69.3)	5h45 (km 35.4)	3h15 (km 20.6)		
A	St-Cloud (Manufacture)				4h00 (km 18.6)	2h00 (km 10)
A	Pont d'Iéna		8h15 (km 45.7)	5h00 (km 30.9)		
A	1er étage TE	12h45 (km 80)				

R Ravitaillement
A Arrivée

Les horaires et les kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction d'une part des contraintes de parcours et d'autre part des contraintes météorologiques.

Il est important de noter qu'un concurrent qui quitte une zone avec barrière horaire hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé à l'arrivée.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher »

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfetures concernées.

18. DOUCHES

Il est possible pour les participants du **Trail 80km**, **Trail 45km**, **Trail 30km**, de prendre une douche à Paris au Gymnase Emile Anthoine (Paris 15ème).

19. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère la puce du participant abandonnant. Le participant conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un participant ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard). Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier sur la zone d'arrivée les participants ayant abandonné.

Les participants qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total d'une ou des épreuves, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des participants arrêtés.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le participant ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

20. PENALISATION ; DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des participants, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux participants dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Matériel obligatoire	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km	MN 18km	MN 10km
Réserve d'eau	2 min	2 min	2 min				
Gobelet 15cl	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec
Lampe frontale	2 min						
Couverture de survie	2 min	2 min	2 min	2 min		2 min	
Téléphone mobile	2 min	2 min	2 min	2 min	2 min	2 min	2 min
Contenant déchets	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min
Absence totale de matériel	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION
Bâtons spécifiques "Marche Nordique"						DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION

L'absence totale de matériel obligatoire, lors d'un contrôle sur le parcours ou à l'arrivée, entraînera la disqualification immédiate du participant, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du participant, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme,
- non présentation d'une pièce d'identité ou présentation d'une pièce d'identité ne correspondant pas à celle du dossard porté,
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation,
- non-respect des consignes données par les signaleurs,
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

21. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

22. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des participants. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

23. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- des juges arbitres désignés par la FFA (pour le Trail 80km uniquement)
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,

- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la compétition sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

24. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE L'ÉVENEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription sauf pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation (cf Article 8).

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

25. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

26. CARNET DE ROUTE

Un descriptif détaillé du parcours sera envoyé à l'ensemble des inscrits à l'approche de l'événement. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours et les postes de soins. Le lien vers le carnet de route est accessible avec le dossard, système de QR Code intégré.

27. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A noter que les marches nordiques « MN 18km » et « MN 10km » sont NON classantes. Un temps d'épreuve sera affecté à chaque participant à l'une de ces 2 épreuves mais aucun classement n'en découlera.

Seuls les coureurs des Trails franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire en ayant franchi les points intermédiaires dans les délais impartis.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées dans l'article 12.

Rappel :

- Pour le **Trail 80km** : classement réalisé sur la base du temps réel
- Pour le **Trail 45km** : classement réalisé sur la base du temps réel
- Pour le **Trail 30km** : classement réalisé sur la base du temps réel
- Pour le **Trail 18km** : classement réalisé sur la base du temps réel
- Pour le **Trail 10km** : classement réalisé sur la base du temps réel

Le classement du **Trail 80km** sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la F.F.A.

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire. Il est à noter qu'il n'y a pas de récompense particulière pour les catégories d'âge.

Important : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1^{ère} vague de départ. Seul le classement réel de cette première vague servira de référence pour la remise des récompenses.

28. SOUTIEN

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des projets environnementaux et solidaires. De ce fait, il a été décidé qu'une partie des droits d'inscription de chaque participant des différentes épreuves serait reversé à des organismes sur des projets bien définis : Réhabilitation d'un site en Partenariat avec l'Office National des Forêts, installation d'un banc dans le bosquet de la Reine en Partenariat avec le Château de Versailles, projet environnemental en Partenariat avec le Domaine National de Saint-Cloud, aide à l'insertion de 13000 jeunes dans la société en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil ainsi qu'un projet écologique avec Trail Runner Foundation.

29. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément ECO-TRAIL ORGANISATION (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

30. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ECO-TRAIL ORGANISATION est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site Internet www.ecotrailparis.com, propriété d'ECO-TRAIL ORGANISATION ;
- (ii) utilisées par ECO-TRAIL ORGANISATION qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

30.1. Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : ECO-TRAIL ORGANISATION, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : [Hervé Pardailhé-Galabrun \(contact@ecotrailparis.com\)](mailto:Hervé.Pardailhé-Galabrun@ecotrailparis.com).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : NJUKO, SAS ayant pour numéro unique d'identification 750 866 675 RCS Bayonne, dont le siège social est situé 65, avenue de Bayonne - 64210 Bidart, email de contact : contact@njuko.com.

30.2. Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'ECO-TRAIL ORGANISATION.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

30.3. Finalités du traitement

ECO-TRAIL ORGANISATION utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'évènement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).
- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'ECO-TRAIL ORGANISATION et autres formes de services connexes ;

- envoi d’envoi d’emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par ECO-TRAIL ORGANISATION ou un organisateur tiers ;
- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d’offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu’il est requis et du respect de votre droit d’opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

30.4. Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et règlementaires ou résoudre des litiges.

30.5. Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d’être communiquées :

- aux services internes d’ECO-TRAIL ORGANISATION (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d’ECO-TRAIL ORGANISATION qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l’organisation de l’évènement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l’assistance médicale, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d’ECO-TRAIL ORGANISATION (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

ECO-TRAIL ORGANISATION demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l’évènement sportif, les participant reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site Internet www.ecotrailparis.com ;
- à l’issue de l’évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site Internet www.ecotrailparis.com ; les dits résultats étant susceptibles d’être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse suivante : ECO-TRAIL ORGANISATION – Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

30.6. Offres commerciales

ECO-TRAIL ORGANISATION est susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

30.7. Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par ECO-TRAIL ORGANISATION et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@ecotrailparis.com

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, ECO-TRAIL ORGANISATION ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

30.8. Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à ECO-TRAIL ORGANISATION, Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@ecotrailparis.com

30.9. Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site Internet www.ecotrailparis.com